Habitans Sucriers.

Les agents de la Fonderie de St. David, de Cincinnati, sont prêts à entreprendre [illegible] AUGUSTIN & TIBBAUT.

10 sept—6m — 29, Vieille Levée.

BALANCES DE SECONDE MAIN.—6 autres balances de Dearborn, avec crochets à leviers et à coton, en parfait état, à vendre à bas prix, par J. U. LAVILLEBEUVRE, 60, rue du Canal.

5 sept.

J. U. LAVILLEBEUVRE a transporté son bureau au No. 39, rue du Canal, entre Royale et Bourbon.

2 sept.

P. F. DE GOURNAY, Collecteur,

No. 11, Passage de la Bourse, entre St. Louis et Conti.

Se chargera de faire compter, collecter [illegible] les négociants, les médecins pour se charger de leurs créances [illegible] fournir bonne [illegible] faites créances à lui confiées.

Il prendra des recouvrements pour la campagne et toute ville de l'État, où intentera toutes poursuites judiciaires à ses frais.

Il se chargera de recouvrer les loyers de maisons et de domestiques.

Ceux qui voudront bien lui accorder leur confiance sont priés de se référer aux personnes suivantes:

J. A. Beard, — S. Boléhine,
W. Y. Vigers, — J. R. Jennings,
J. W. Ashbridge, — A. Baudoin,
Reny & Brueler, — A. Mazureau,
Thibaut & Augustin, — Dart, J. U. Landreaux,
J. A. Bagdu, — Dr. Von Poelnitz,
J. D. Lambert, — Dr. C. Faget.

10 sept—

PAUL ALDIGÉ & Co.

MAISON ROUGE, ENTRE LES DEUX MARCHÉS.

Vente en gros et en détail.

Les soussignés préviennent Messieurs les habitants et marchands, qu'ils viennent, par les nouveaux arrangements faits dans les villes du Nord, d'augmenter leur magasin de nouvelles marchandises sèches et chaussures, et qu'ils peuvent livrer à des prix bien au-dessous de ceux auxquels ils ont vendu jusqu'à ce jour.

Messieurs les planteurs trouveront constamment chez eux un large assortiment des objets suivants:

Gilets pour nègre, en Washington kersey, laine croisée, [illegible]; Pantalons [illegible]; Chemises rayées, pour nègre, en gingham [illegible]; Caleçons flanelle, molleton, coton croisé et tricot; Redingotes, paletots, sacs et habits, de toutes modes, en drap; Casimir, cotonnade et drilles de fantaisie; Gilets de dessus en soie, poil de chèvre et cachemire; Bretelles et cravates de toutes qualités; Un assortiment complet de linge d'enfants. Enfin, tout ce qui concerne le linge fait, articles tous parfaitement cousus, joignant la durabilité au confort.

AUSSI:—Un assortiment complet de marchandises sèches. Toiles d'Irlande, de Russie, Coton duck pour voile et tente, Indiennes américaines et françaises, Kerseys, flanelles, couvertures de laine et de molleton, Cotonnades américaines et françaises, Cotons blanc et écru, Mousseline de laine, Châles, Mouchoirs, Satinets, casimirs, etc. etc.

PLUS:—Un assortiment complet de chaussures pour tous les âges et les deux sexes.

Nouvelle-Orléans le 3 septembre 1846.

9 sep—1m — PAUL ALDIGÉ & Co.

TAPIS! TAPIS! A BAS PRIX.

Au No. 27, rue de la Douane, et No. 26, rue de Chartres.

(Entrée par l'une ou l'autre rue.)

En outre de notre assortiment, nous avons reçu par le navire Vicksburg (qui vient d'arriver) un grand stock de TAPIS, achetés tout récemment à des prix extrêmement bas. Nous offrons en ce moment, en vente, une grande variété de tapis à meilleur marché que tout ce qui a été offert jusqu'ici. Cette variété de tapis, aux prix de 30 cents et au-dessus, est de tous les goûts, et mérite d'être vue par ceux qui ont besoin de cet article, elle consiste en

Tapis anglais, genre de Bruxelles, supérieurs et d'un dessin tout nouveau;
Tapis à trois plis, en grandes variétés, nouveaux dessins et très beaux, quelques-uns aussi bas que $1;
Ingrains extra-superfins, dessins de cette saison et de couleurs très riches;
Idem superfins, fins et communs;
Idem en coton et laine;
Idem vénitiens, damassés, à dessins, croisés et à raies riches;
Idem extra à petits dessins, pour salles et églises;
Tapis de laine, d'une yarde et demie et de 3 yardes;
Tapis de pieds, chenilles, garnis et Axminster;
Taffetas ciré pour plancher, bandes, &c.

Ainsi que des tapis damassés, en laine et coton, riches et très beaux, d'une aune et quart de large, à des prix aussi bas que $1.

Toute espèce de toiles, telles que linge de table, toile à draps, à chemises, serviettes, &c., à vendre à bas prix, par DAMERON, THOMPSON & Co, 26, rue de Chartres, et 27, rue Douane.

9 sept

Le soussigné a transporté son magasin du No. 21, rue du Canal au No. 5, rue des Magasins. Il reçoit un grand assortiment de Marchandises, qu'il offre à vendre à des prix très réduits; les acheteurs sont priés de venir examiner—

Coton Lowell 7/8 et 4/4, dito croisé 7/8, do do bleu, lin-seys et kerseys, coton écru 3/4 à 12/4, molleton blanc, dito écru, coton blanc 3/4 à 12/4, flanelle blanche rouge, jaune et verte, dito croisée, dito gaze, dito de Saxe, coton rayé pour chemises de nègres, [illegible] à carreaux, denims de York, Hamilton, Methuen et Rochester, percales [illegible] mousseline suisse [illegible] brochée et brodée, [illegible] toile de Paris, dito d'Irlande, dito à draps 3/4 à 12/4, velours coton, nappes et serviettes, toile damassée, [illegible] dentelle [illegible] et coton. Mouchoirs soie foulards, [illegible] laine, [illegible] cachemire d'Écosse, un grand assortiment d'indiennes françaises, anglaises et américaines, [illegible] Naples, satin noir, dito blanc, [illegible] bas coton blancs, écrus, [illegible] bleu et noirs, chaussettes [illegible] gants de peau [illegible] brodés [illegible] bretelles en soie, gomme élastique et coton, chapeaux [illegible] Alexandrie, Farquharson et jaconas, couvertures vertes, bleues et rouges, [illegible] kentucky jeans, satinets bleu et noir, drap de pilote. Aussi, un grand assortiment de draps français et anglais, casimirs fantaisie.

11 sept — L. MARCUS.

Marchandises sèches à bon marché.

FELTER & BOYD, 70, Gravier, près la rue du Canal, désirant réaliser une bonne part de leur grand assortiment de marchandises sèches, les offrent à un grand rabais, pour du comptant, ou du bon papier. Cet assortiment se compose de

Coton Lowell, coton Osnaburg, cotons du pays blancs et écrus 3/4, 4/4, 5/4, 10/4 et 12/4, linseys et jeans du Kentucky, kerseys et twills du Nord, 100 caisses calicos et indiennes claires et foncées, de 5 1/2 à 12 cents, 100 pièces ginghams assortis, linons et baptistes; 100 balles de nankins bleus, coutils bleus, &c. &c.; 50 balles coutil blanc et écru, et Lowells croisés; 50 caisses toile à chemises 3/4, 7/8 et 4/4, grosses et fines cotonnades, étoffes en fil pour pantalons, étoffes à carreaux, coutil à matelas, &c. &c., toile d'Irlande, toile à draps, étoffes de demi-liquidation, gants de fil, batistes et jaconas, dentelles, linons, draps, casimirs, satinets, bas, mouchoirs de soie, de coton et fil, bretelles, châles, écharpes de fantaisie, ombrelles, &c. &c.

3 juin

En débarquement des navires Berlin et Merchant, et des barques Louisa et Iris.

51 demi barils et 20 barils maquereau frais No. 2, 10 tambours et 150 caisses morue, 50 caisses poisson flottant, 30 caques saumon No. 1.

50 grosses boîtes de cirage de Mason.

6000 sacs en pitons, de deux boisseaux et demi.

5 caisses et 10 demi caisses sucre en pain de Woolsey & Woolsey, 10 dito sucre brisé, 10 dito sucre en poudre.

En magasin—200 barils farine superfine de Rockfort, Milford; 1500 rames papier de paille, feuilles minces et épaisses; 300 caisses savon de Lavermore No. 1; 250 caisses blanc de baleine de New-Bedford; 75 do de Boston; 75 paniers Champagne, marque de la clé; 10 barils vinaigre; 25 paniers huile d'olive, à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 rue Commune.

12 sep

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—147 caisses actuellement en débarquement des bricks New England et Berlin, et à vendre par G W DUNBAR, 30 Douane.

12 sept

BOIS DE CHAUFFAGE—BON MARCHÉ.

S'adresser à Vve. PERILLIAT, au Vieux Bassin, No. 136, et rue Condé, No. 155. — 2 sept—1m

B. & A. ROULLE ont transporté leur bureau au No. 130, rue Royale, entre St. Louis et Toulouse.—9 sept

DIVERS—20 caisses prunes sèches en pruneaux de diverses grandeurs.

150 caisses salaisons de Marseille et de Bordeaux;
200 do eau de fleur d'oranger;
100 do absynthe de Cuvillé Demeure & Co;
100 do liqueurs assorties de Bordeaux et de Marseille; 30 barils vin muscat de Madère;
30 barriques vin rouge de Bordeaux—à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 34, Vieille Levée.

16 sept

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du Vicksburg et Oswego:

Coton blanc de toutes les qualités, 3/4, 7/8, 4/4, 5/4 et 6/4;
Coton écru do 3/4, 7/8, 4/4, 5/4 et 6/4;
Indiennes foncées, nouveaux dessins;
Flanelle rouge croisée, do unie, blanche, jaune et rouge;
Barcelaroto et blanc;
Cartes à jouer de toutes les qualités;
Bretelles de do;
Fil en bobines par 100 et 200 yardes, blanc et en couleurs,
Épingles, bas et chaussettes, &c.

9 sept — DAVID & CHAPUS, 93, rue Chartres

R. O. VIGNAUD

No. 41,

RUE DE CHARTRES,

VIENT de recevoir par les navires Tagliani, du Havre, Kelby et Ondiska, d'Angleterre, et d'autres récemment arrivés du Nord, un assortiment complet d'articles de ménage et de fantaisie, qu'il vendra à des prix très modérés.

PORCELAINE FRANÇAISE.

Services de table en porcelaine blanche, à filet or et à fleurs, tels que services à dîner, à dessert, à déjeuner et à thé; à vendre par pièces ou par services. Aussi: porcelaine épaisse pour restaurant et porcelaine dure allant au feu; garniture de toilette, &c. &c.—Ainsi que des engagements avec les principales fabriques, il entend toujours un assortiment bien complet qu'il vendra au plus bas prix, en gros et en détail.

VERRERIE.

Tout ce qui constitue le service de table, de maison d'hôtel et de café, tels que compotiers, coupes, couvre-fromage, vases à céleri, sucriers, carafes diverses, pots à eau, gobelets de toute grandeur, verres à pied, à champagne, à vin et à liqueur, cylindres, globes et cheminées pour lampes &c. &c. de toutes qualités et prix, en cristal et verre uni, moulé et de divers taillages.

PLAQUÉS.

Services à thé complets, cafetières, sucriers, beurriers, porte-liqueurs et huiliers, forme anglaise et française, salières, boute-de-table, réchauds, porte-bouteilles, bobèches, bouchons, casse-noisette, corbeilles et plateaux de toutes dimensions, mouchettes, flambeaux, chandeliers de York, candélabres, chandeliers à verrines, &c. &c.

LAMPES ET GIRANDOLES.

Lampes solaires, astrales, anglaises et américaines, carcelles de toutes dimensions et à modérateur, pour brûler huile ou huile épurée, lampes de bureau, de corridor &c. Girandoles en cristaux, à 1, 2, 3 et 5 lumières, placards en bronze et dorure; lustres en bronze et en cristal. Un bel assortiment de pendules de nouveaux modèles, très variées; coupes et candélabres, en marbre, bronze et albâtre. Aussi, un bel assortiment de cabarets et d'articles de fantaisie tout dorés.

FANTAISIE.

L'assortiment le plus complet en articles de goût et de fantaisie en porcelaine à décors, cristal blanc et de couleurs, en bronze, zinc et [illegible] vases, [illegible] coupes, cuvettes, [illegible] [illegible] tasses, [illegible]

ARTICLES DE MÉNAGE ET DIVERS.

Couteaux de table anglais, [illegible] [illegible]

INSTITUTIONS.

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES, dirigée par Madame [illegible]

Rue Bourbon, No. 109, entre Conti et St. Louis.

PENSION, DEMI-PENSION ET EXTERNAT.

MADAME P. ARTIN a l'honneur d'annoncer aux parents qu'elle a agrandi le local de son institution et qu'elle est prête à recevoir un plus grand nombre de pensionnaires et demi-pensionnaires.

Afin de justifier de plus en plus la confiance qui lui a été accordée jusqu'à ce jour et de hâter les progrès des élèves, Mme P. Artin s'est assuré la coopération d'habiles professeurs.

L'enseignement qui comprend toutes les branches nécessaires à une bonne éducation, a lieu dans les deux langues: en anglais et en français. Il comprend la lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, la géographie, l'histoire, la littérature, et les éléments des sciences qui conviennent aux Demoiselles, &c.

Mme P. Artin se charge en outre des cours élémentaires; elle est secondée par deux excellentes maîtresses qui consacrent tout leur temps aux élèves. Les cours plus avancés sont faits par MM. Gavon, professeur de langue et de littérature anglaise, Artin qui s'occupe particulièrement de l'histoire, de la géographie et de la littérature française, &c.

A ces divers études sont jointes les arts d'agrément qui sont aussi l'objet de soins particuliers. Les leçons de musique sont données sous la direction spéciale de Mme. Boyer dont l'expérience et les succès sont dignement appréciés par les parents.

Le dessin et la danse seront également enseignés par des professeurs d'un mérite reconnu.

La broderie et les autres ouvrages que doit savoir faire une demoiselle, ne seront pas non plus négligés et s'apprendront sous les yeux de la directrice elle-même.

Une surveillance, tout à la fois douce et active, est constamment exercée sur les élèves par la Directrice et des maîtresses qui la secondent; et aucun soin n'est épargné pour donner à la fois aux élèves une bonne éducation et une instruction solide.

N. B.—Les jeunes personnes étrangères à l'institution pourront être admises aux cours d'histoire, de littérature et de science que fait M. Artin. Ces cours embrasseront les diverses connaissances qui forment le complément d'une bonne instruction. — 11 sept

INSTITUTION DE DEMOISELLES,

(PENSIONNAT-EXTERNAT.)

Fondée en 1832 par Madame Loiris,

Et dirigée depuis 1840 par

MADAME DESRAYAUX,

RUE DES REMPARTS, ENTRE DUMAINE ET BIENVILLE.

L'INSTRUCTION reçue dans cet établissement s'étend, depuis la lecture et la grammaire, jusqu'aux notions générales et raisonnées de littérature et de sciences, indispensables à une bonne éducation.

L'enseignement des différentes branches est ainsi partagé:

Le français, l'histoire, la littérature, l'arithmétique et les éléments de sciences sont professés par M. A. Desrayaux, qui y consacre tout son temps.

L'anglais est sous la direction de MADAME DESRAYAUX. Le docteur MACAULEY en professe la partie philosophique et littéraire.

L'enseignement élémentaire et la surveillance sont confiés à plusieurs dames, et plus spécialement à deux anciennes élèves de l'École Royale de St. Denis, formées par leur éducation même aux habitudes de régularité et d'ordre.

L'anglais et le français sont également cultivés; et le mélange des élèves créoles et américaines donne à toutes une aisance contractée de langage pratique.

La musique (piano, solfège et chant) est aussi sous la direction de MADAME DESRAYAUX, aidée de quelques dames, notamment de MADAME BERBIGUIER, dont le nom est connu dans le monde musical.

La direction veille à l'accomplissement des devoirs religieux pour les élèves pensionnaires. Un prêtre, autorisé par l'évêque, vient, deux fois la semaine, faire une instruction religieuse dans l'établissement, et préparer à la première communion; ce qui est l'objet d'un soin spécial.

Les examens de musique ont lieu, comme les années précédentes, de novembre en avril, le premier samedi de chaque mois, à 6 heures P. M.

Vers la fin de mai, examen général et distribution de prix.

CONDITIONS:

Pension et instruction générale,	par mois,	$25
Do. do. avec blanchissage,	do.	30
Demi-pension,		16
Externes,		11
Piano,		12
Solfège,		2

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Pensionnat de jeunes Demoiselles,

Dirigé par Mme GRANET.

MADAME GRANET a l'honneur de prévenir les parents que, depuis le 15 novembre, son institution a été transportée de la rue Bourbon au No. 66, rue de la Douane, entre Royale et Bourbon.

Ce nouveau local répond, mieux encore que celui qu'elle a quitté, à toutes les exigences d'un pensionnat de demoiselles. Une belle et vaste maison dont les vastes appartements offrent toutes les ressources désirables pour les classes et les dortoirs, une grande cour bien aérée et parfaitement fermée ou les élèves peuvent prendre leurs récréations, tels sont les avantages que ce local offre Mme GRANET, et qui seront sans doute appréciés par les parents.

Mme GRANET, secondée par sa fille aînée exerce une surveillance toute maternelle sur les élèves qui lui sont confiées; elle fait suivre ses jeunes élèves tout à fait au sein de sa famille et ne néglige rien pour leur donner une tenue convenable et de bonnes habitudes.

L'instruction, donnée dans le pensionnat de Mme GRANET, est des plus complètes et des plus soignées. La lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, la géographie, la mythologie, l'histoire, la littérature, les sciences, y sont enseignées par des professeurs qui ont fait leurs preuves. Ce sont MM. Thelliard, Ily, Noces et Lord, c'est donner assurance que tous les cours sont en anglais, soit en français, sont faits avec une conscience et un talent qui sont connus de tout le monde.

Les instructions religieuses sont faites dans l'institution par M. Lesne, et les jeunes personnes sont préparées à la première communion.

La musique est l'objet d'une attention toute spéciale. Les cours de solfège et de chant, qui sont fort suivis et qui ont déjà donné les résultats les plus satisfaisants, sont faits par M. Boucard qui fait faire à ses élèves de rapides progrès. Chaque mois un examen a lieu dans lequel assistent les parents des jeunes élèves. M. Boucard donne aussi des leçons particulières. Le piano et la harpe sont enseignés par Mme E. Granet.

M. Heyden donne les leçons de danse. — 29 oct—6m

ORLEANS HIGH SCHOOL.

LYCÉE D'ORLÉANS.

Un enseignement solide et régulier, un état nouveau imprimé à l'étude des langues anciennes, l'attention scrupuleuse des directeurs à ne s'adjoindre que des hommes bons par état à l'enseignement, la prépondérance légitime assurée à la langue anglaise, ont mérité au Lycée d'Orléans la place honorable qu'il occupe aujourd'hui parmi les institutions du Sud de l'Union.

L'Enseignement comprend les langues latine, grecque, anglaise, française et espagnole; l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, la physique, l'astronomie, la littérature, la philosophie, l'histoire, la géographie et la tenue des livres.

Toutes ces branches, excepté la langue française, s'enseignent généralement en anglais.

Les cours de latin, de grec, d'anglais, de français, d'espagnol et des mathématiques se font tous les jours.

Le corps enseignant se compose des directeurs MM. MERVOYER, WYNDHAM et EVERETT et de trois professeurs adjoints auxquels la confiance publique est depuis long-temps acquise.

Dans les classes, les élèves s'acquittent de leurs thèmes sous les yeux de deux préfets chargés de surveiller leur travail et de maintenir le bon ordre dans leur classe.

Jaloux de répondre aux encouragements qui ont secondé leurs efforts, les directeurs ont attendu le moment d'une approbation fondamentale dans le matériel du Lycée. Un vaste édifice y a été construit et de nombreuses salles de classe convenablement disposées.

L'établissement est situé dans la partie la plus saine de la ville. Depuis sa fondation il a été à l'abri de toute espèce de maladie.

Les Directeurs ne tolèrent aucune intervention de la part des parents, en ce qui concerne les règlements disciplinaires.

On n'admet que les enfants qui savent déjà lire et écrire.

Les pensionnaires paient,	$20 par mois.	
Les demi-pensionnaires,	15	
Les externes, pour les classes avancées,	12	
pour les classes inférieures	9	

Les statuts et règlements du Lycée se trouvent à l'institution et chez les principaux libraires de la ville.

27 janvier

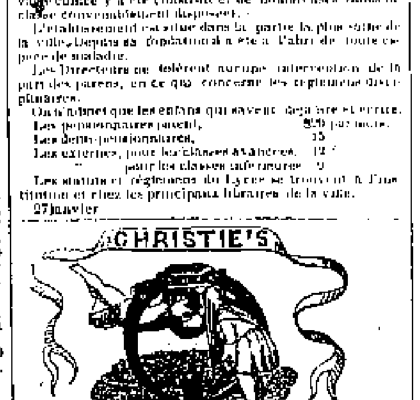

GUERISON DES RHUMATISMES ET MALADIES DE NERFS.

BAGUES GALVANIQUES

DU Dr. CHRISTIE,

CEINTURES, BRACELETS, BANDAGES,

FLUIDE GALVANIQUE.

Les preuves de la puissance énergique du galvanisme deviennent chaque jour plus nombreuses. Dans la ville de New-York seule, plus de huit mille personnes, en moins d'une année, ont été complètement guéries de maladies chroniques très douloureuses, qui avaient résisté aux moyens les plus puissants de la médecine.

Les certificats suivants ont été pris au hasard parmi une masse de documents du même genre.

EPILEPSIE & PALPITATIONS.

Le Rev. John Bristed, gendre de John Jacob Astor de New-York, pasteur de l'église Épiscopale de Bristol, R. Island, était depuis longtemps sujet à de violentes attaques d'épilepsie, suivies de palpitations. Pendant trois années, le malade avait été obligé d'abandonner l'église et ses devoirs. Après avoir eu recours aux bagues, aux bandages et au fluide, M. Bristed s'est trouvé beaucoup mieux. Sa santé revenait, et tout symptôme d'épilepsie a disparu.

GOUTTE ET RHUMATISMES.

Dr. Christie, je dois attribuer ma guérison à la puissance de vos articles galvaniques, puisque j'avais en vain essayé tous les remèdes. C'est à leur usage que je dois d'être guérie de la goutte, accompagnée de douleurs rhumatismales et d'une grande débilité de nerfs.

MARIE JACKSON, 100, Bank A, New-York

Madame M. Jackson est parente du major M. M. Noah, écrivain bien connu à New-York, qui atteste la vérité de son certificat.

APPOPLEXIE ET PARALYSIE.

Le capitaine Tornes, No. 70, rue Bridge, Brooklyn, est dans sa 70ème année. Sa santé était fort bonne, mais depuis trois ans il l'avait perdue. Sur l'avis de son médecin, il suivait un régime, lorsqu'il fut frappé, dans la rue, d'apoplexie. Lorsqu'il survint à lui, il s'aperçut qu'une partie de son côté droit était privé de vie. Ses médecins l'ayant examiné prononcèrent qu'il était atteint d'apoplexie et de paralysie combinées. Ses amis lui persuadèrent d'essayer le fluide magnétique; on lui acheta une paire de bagues, avec bandages et une bouteille de fluide. Vingt-quatre heures après avoir fait la première application, il y avait déjà retour à la vie dans les parties frappées de paralysie; la transpiration reprenait son cours. Cinq jours plus tard, le malade pouvait lever le bras et se servir de sa main; en trois semaines il marchait seul. Il y a déjà six mois que le capitaine Tornes est remis sur pied, aucun symptôme d'apoplexie n'a reparu, et le malade jouit du plein exercice de ses facultés.

☞ Le public doit se défier des nombreuses contrefaçons. Le Dr. Christie n'a qu'un seul agent dans chaque ville de l'Union. A la Nouvelle-Orléans, cet agent est la maison GUIONA & Co,

5 sept—1m. — Coin des rues Canal et St-Charles.

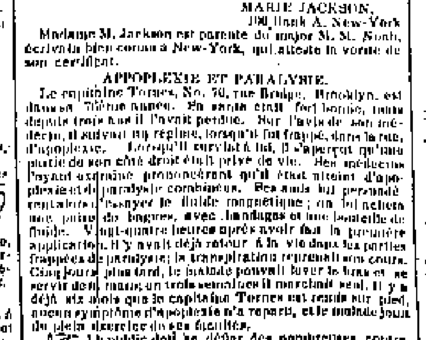

LE Dr. L. DUPERRON a l'honneur de prévenir les habitants de la Nlle. Orléans qu'ayant cédé son cabinet à M. le Dr. E. Communy, il espère que les personnes qui l'ont honoré de leur confiance voudront bien la continuer à son successeur, qui la mérite par ses talents et ses capacités.

Le Dr. E. COMMUNY prévient le public qu'il tient son cabinet ouvert depuis 8 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir, rue Bourbon 290, entre Dumaine et Saint Philippe. — 22 déc

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le Dr. Blanchard, chirurgien dentiste, a transporté son domicile du No. 190 de la rue Royale au No. 44 de la même rue, entre Bienville et Douane. — 8 juil

MESSIEURS F. BLANCHARD et ACHILLE LION Chirurgiens dentistes des Facultés de Paris et de la Nouvelle-Orléans, ont l'honneur de prévenir leurs clients qu'à partir du premier juin, ils ont réuni leurs cabinets au No. 44, rue Royale, entre Bienville et Douane, (résidence du docteur A. Lion).

L'engagement qu'ils ont contracté avec plusieurs institutions et le couvent de cette ville, auquel ils sont attachés, les mettent dans l'obligation de s'absenter plusieurs jours par mois; ils ont cru devoir se réunir tant dans leur intérêt, que dans l'intérêt de leur nombreuse clientèle, afin que l'un d'eux soit toujours à sa maison prêt à recevoir les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance. La supériorité et les soins minutieux qu'ils ont toujours apportés dans l'exercice de leur profession leur fait espérer la continuation de la confiance du public. 8 juin

CHAUSSONS DE LAINE.

Les soussignés viennent de recevoir un assortiment complet de chaussons de laine, qu'ils vendront à des prix très modérés. — DUFOUR, DURAND & Co, 32, rue de Chartres.

BUREAU D'AGENCE GÉNÉRALE

Les soussignés ont ouvert à dater de ce jour, Passage de la Bourse, No. 1, entre les rues St. Louis et Conti, un bureau d'Agence Générale.

Ils se chargeront de faire, suivre et recouvrer, les successions, recherches et reconnaissances, copies, etc., etc.

Dans le cas ou leur intervention serait réclamée, leurs honoraires seront déterminés.

Le règlement pour toutes collections qui leur sera confiée, aura lieu tous les lundis.

Leur bureau sera ouvert de neuf heures à trois heures, et de cinq à sept heures P. M.

Une agence spéciale pour le recouvrement et l'entretien des chemins de fer a été établie à leur bureau.

Nouvelle-Orléans, 20 août 1846. — M. REUTUS, — H. RUFFIER.

21 août—

COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE PERPÉTUELLE est actuellement prête à faire des assurances contre les pertes ou dommages occasionnés par le feu, conjointement avec les assurances sur la navigation des mers et rivières.

Bureau No. 35, rue du Camp.

17 août—6m — A. BROTHER, agent.

AGENCE DE L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN.

NLLE ORLÉANS, 13 Nov. 1845.

L'ASSURANCE MUTUELLE DU SUN de New-York d'après les termes de sa charte, a clos ses comptes quatre du mois dernier, et après avoir payé tous les sinistres, y compris le grand incendie du 10 juillet dernier, il lui reste en valeurs réalisées $673,839 60. Depuis, le montant des primes reçues, s'élève à plus de $100,000, ce qui établit un fond d'au moins $780,000.

Depuis le 4 du mois dernier, les parties qui contractent avec la compagnie n'entrent pour rien dans les pertes éprouvées au commencement de cette année. D'après l'exposé ci-dessus et la circonstance qu'il vient d'être mentionnée, le soussigné est d'opinion que ce système offre une sécurité plus que ordinaire aux personnes qui désirent effectuer des assurances.

Des Polices contre les risques du feu, des rivières et de la mer, seront fournies par — L. MATHEWS, Agent.

14 nov — Encoignure Camp et Commune.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

CHEMISES FRANÇAISES,

Rue Bourbon, 276, entre Dumaine et St Philippe.

MME. J. HENRY a l'honneur d'informer les Messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'elle vient de transférer du No. 77 rue St. Louis, au No. 190, rue Royale, son atelier spécialement destiné à la confection des chemises sur ordre et sur mesure. Elle remercie très sincèrement ces Messieurs du patronage bienveillant qu'ils ont bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour. Elle espère, tant par le fini que par la célérité de son travail, obtenir la continuation d'une aussi flatteuse approbation. Elle s'occupe toujours des broderies, dites tapisseries.

Les bonnes ouvrières trouveront toujours de l'ouvrage chez Mme. J. Henry, qui acceptera des apprenties pour l'un et l'autre genre de travail. — nv—20

JOHN M'CARTY, MÉCANICIEN,

No. 134, Rue du Camp.

VIENT de recevoir un nouvel assortiment de Garnitures françaises de lieux d'aisance. Aussi Pompes aspirantes et à force, Baignoires, et douches. Il pose et répare les tuyaux en plomb et entreprend toute espèce d'ouvrage dans ce métal. Il entreprend aussi toute espèce d'ouvrage en plomb pour navires. Les ordres seront fidèlement exécutés et les prix modérés. — 4 fév—1m

Aux Habitans Sucriers.

Les soussignés offrent à vendre à des prix réduits, les articles suivans, savoir:

Lampes pour sucreries à huile.
do do do à gaz.
Cuillères et écumoires en cuivre.
do do en fer battu.
Tubes pour purger le sucre, d'après le nouveau procédé.
Broques à feu pour monter les équipages.
Gaz et toute espèce d'huiles.

Les soussignés peuvent recommander les lampes à gaz comme tout ce qu'il y a de mieux. Ces lampes ne brûlent que dix cents de gaz par quatorze heures, et cela, sans aucun soin. — S. MASPEREAU & Co, rue Condé, No. 22

A VENDRE à des prix très réduits.—Un grand assortiment de lampes à gaz, à huile et à huile chimique.

AUSSI—Huile, Gaz et Huile Chimique,

8 sep—jaq 1n — S. MASPEREAU & Co, rue Condé, No. 22

Grates, Poêles, Cuisines.

Les soussignés arrivant du Nord, offrent à vendre à des prix très modérés, les articles suivants importés par eux, savoir:

600 grates assortis.
300 poêles do
350 cuisines do

Ils se chargent du posage des grates, poêles et cuisines. — S. MASPEREAU & Co, Rue Condé, No. 22

Aux Marchands de la Campagne.

Les soussignés venant d'arriver du Nord, offrent à vendre, en gros, aux plus bas prix, les articles suivants, importés par eux, savoir:

Un grand assortiment de ferblanterie.
do do do articles en fonte
do do do ustensiles de cuisine.
do do do ferblanterie peinte.
do do do baquets en bois.

Les soussignés s'étant arrangé avec les manufactures du Nord, font savoir aux marchands de la campagne qu'ils pourront à l'avenir leur offrir constamment un assortiment complet de ces marchandises. — S. MASPEREAU & Co, Rue Condé, No. 22

8 sep

G. & R. BUCHANAN, No. 64, rue Tchoupitoulas, offrent à vendre—

BACON—125 boucauts jambons, plats côtes, épaules.
PORC—600 barils mess, prime etc.
GRAISSE—500 barils et 25 barils en feuille et choix.
FARINE—375 barils du Missouri.
TOILE D'EMBALLAGE—200 pièces marques de choix.
CORDE D'EMBALLAGE—400 rouleaux première qualité du Kentucky. 100 du Missouri, bon marché.
FICELLE—50 balles, première qualité.
CHANVRE—400 balles passé au sérane.
WHISKEY—50 barils rectifié, 20 do vieux Bourbon.

Le Soussigné devant bientôt partir pour l'Europe, prévient les Marchands de la ville et de la campagne, qu'à partir de ce jour, il vendra à des prix réduits, pour du comptant,

Il a maintenant en magasin et en débarquement du navire Gétavos, du Havre

Chapeaux de paille pour hommes.
Do do pour enfants.
Gants de fil, noirs et blancs, mitaines de fil, longues et courtes,
Gants et d'Écosse pour hommes,
Do do pour dames,
Chemises de couleur en belle qualité,
Chaussettes et gants fil écru,
Bas de coton blancs, pour dames et fillettes,
Cotonnades de bonne nouveauté.
Do do blanc, cotonnade française,
Mouchoirs batiste en fil.
Do do en fil d'Écosse à vendre,
Robes de satin et de taffetas, Prunelle noire,
Bas et chaussons d'enfants; mouchoirs imitation madras,
Bretelles sans couture, élastiques,
Jupes brodées en soie pour dames, corsets français,
Jupons en crinoline, cols de satin pour hommes.
Cravates noires et couleurs, fil à cordonnier gris et autre,
Cartes à jouer françaises et allemandes,
Un bel assortiment de savon fin.

Papier à lettre, plumes, aiguilles noires et blanches, galons, écritoires, articles de toilette, ciseaux, boutons, rasoirs, [illegible] à poudre, [illegible] de chèvre et en coton, aiguilles, épingles, tabatières, cannes de Bercy, etc., et [illegible] cols, [illegible] à coudre, &c &c

7 avril — D. TALAMON, 44, rue de Chartres

A VENDRE en magasin.

3 quarts pipes Eau de vie vieille, Champagne.
300,000 Bouchons pointus,
300,000 do longs et demi longs, pour vin,
100 caisses Liqueurs superfines et surfines
150 do Vin rouge Médoc;
50 do Kirsch, marque Jeanrenaud,
50 do Absinthe, do;
200 do Vin blanc, demi et large bouteilles;
100 barriques Vin rouge ordinaire,
10 do Vin rouge Château Léoville
4 do do Cantenac,
100 barils Vin blanc Haut Sauterne,
70 moyennes boîtes Truffes;
100 rames Papier à lettre;
120 paniers Anisette superfine et surfine;
140 caisses Curaçao superfin et surfin, par — POUGET FILS, 147, rue Royale, entre St. Louis et Toulouse.

19 août

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Tarascon, de Bordeaux:

48 barriques vin rouge Montferrand,
12 do do St Émilion No. 3
4 do do St Émilion No. 2
4 do do St Estèphe Médoc,
9 demi barriques vin rouge St. Émilion No 3
9 do do do St. Émilion No. 2
9 do do do St. Estèphe Médoc,

29 août — P. & J. LACOSTE, 165 rue Royale

EN débarquement du navire Lorena de Bordeaux:

20	barriques vin vieux, St Émilion, No. 1.		
16	"	"	2.
24	"	"	3.
24	"	"	4.
16	"	St. Julien Médoc.	
4	"	Château Margaux.	
4	"	Lafitte.	
4	"	Léoville.	

72 demi barriques même qualité.
400 caisses de 12 et 24 demi bouteilles vin St Émilion, St Julien, Château Margaux, du Léoville, Haut Barsac et Haut Sauterne.
100 milliers bouchons fins et extra fins et pointus.
100 paniers anisette de Champion, superfine.
15 caisses prunes en pobanes et rondelles.

EN MAGASIN:

40 paniers bouteilles vides de 22 onces.
100 " fioles.
3000 boites sardines grandes et petites.
200 " sapes à l'huile.
100 " petits pois au beurre.
50 caisses liqueurs assorties.
50 " absinthe.
500 damejeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons.
100 paniers guignolet.
25 caisses vin muscat.
25 paniers champagne (cordon rouge) en grandes bouteilles et demi.
50 demi barriques vin blanc très vieux,

A vendre par — NUMA LACOSTE,
31 juil — No. 103, rue Royale

EN débarquement du navire Lorena venant de Bordeaux:

60 barriques vin rouge, Graves Banquefort,
42 do do St-Estèphe Médoc,
38 do do Macau Médoc,
12 do do vieux, St-Julien Médoc.
54 barils vin blanc Haut Sauterne.
10,000 étiquettes dorées, pour vins rouges.

En magasin, d'importation antérieures:

Vin rouge ordinaire, bon vin rouge pour familles, quelques barriques vin rouge très vieux; Vin rouge ordinaire et vin vieux en caisses de 12 bouteilles; Vin rouge et vin blanc en 1/2 bouteilles.

Vin blanc de Jurançon en bouteilles, curaçao, marasquin, huile d'olive, bouchons de toutes qualités, à vendre par — B. TALAMON, 13 juil. — 90, rue St-Louis.

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Talma, de Bordeaux:

10 barriques de Vin rouge, Médoc,
16 do do Pauillac, St. Estèphe et Margaux
16 demi barriques Vin blanc Sauterne;
9 dito Vinaigre;
12 caisses de 12 bouteilles Vin blanc Sauterne;
25 do 12 do et 24 demi bouteilles Vin rouge Margaux;
10 caisses de 12 bouteilles Liqueurs superfines assorties;
3 balles contenant environ 50,000 bouchons, diverses qualités;
3 caisses de 12 pruneaux [illegible]
5 do de 12 à 18 bottes transparentes prunes sèches.

20 juil — Vve. MAIGNAN, 87, rue St. Louis.

SULFATE de Quinine français, en caisses de 50 onces à vendre par — LÉOPOLD JEANNET,
1er sept — 22, rue St. Louis

A VENDRE au débarquement du Thracian, venant de Bordeaux:

40 barriques vin rouge,
106 demi do vin blanc,

AUSSI EN MAGASIN:

65 caisses prunes sèches en pobanes.
50 caisses vin vieux, de Bordeaux, diverses marques.
4 demi pipes vieille eau-de-vie,
6 quarts do do [illegible] Maglory, 1825,
60 barriques vin rouge, qualité supérieure.
30 do bon vin pour familles

29 août — J. et J. TARDOS, rue Conti, No. 15.

TOILE, Corde d'emballage, et ficelle—430 pièces toile du Missouri et du Kentucky.

750 rouleaux corde do, do,
130 balles ficelle, à vendre par
7 juil — G & R BUCHANAN & Co.

EMMAGASINAGE! EMMAGASINAGE!

Les soussignés sont entièrement préparés à recevoir de la Levée et des magasins, toutes sortes de marchandises et du produits de l'Ouest dans le plus bref délai, dans les magnifiques entrepôts à l'épreuve du feu, nommés "Western Phenix, Union, Union, No. 2 et Branch" et dans cinq autres entrepôts et magasins. Ayant beaucoup de monde à leur disposition ils peuvent en tout temps emmagasiner et remballer le chanvre de la manière la plus expéditive, et en même temps aussi proprement que possible, ainsi, pour la corde et la toile d'emballage, qui aurait été endommagée de quelque façon que ce soit, à bord ou dans les magasins.

Nous avons en ce moment de la place pour la valeur de 20,000 barils. — EMERSON, TOURNE & Co,
16 juin — 159, Tchoupitoulas

BUREAU D'AGENCE GÉNÉRALE

BUREAU DE L'AGENCE GÉNÉRALE

DE RUE DE CHARTRES

Rue de Chartres No. [illegible]

D. SIMONET & Cie. viennent de recevoir par le navire Claiborne, du Havre, un nouvel assortiment de Chapeaux dernier modèle:

5 caisses chapeaux soie extra dernier modèle;
5 do do castor blanc;
1 do do castor noir;
100 doux. chapeaux paille d'Italie, pour hommes;
35 do do do pour enfans;
35 do do de paille pour Amazone;
5 do do de Bombarda gris et noir pour cadets;

Aussi un grand assortiment de fournitures, telles que peluche, Bordeaux, coiffes, cuirs, coussins, etc. — 5 sept—

COGNAC Pellevoisin—10 demi pipes cognac, de preuve, 30 quarts do do à vendre par

août—15 — TH BAILLY BLANCHARD, 90, Douane.

10 barils vieux cognac Pellevoisin de 1815, très preuve; 10 barils de 1823, 1re preuve, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 90, Douane.

4 août

3 Boucauts de Cassu, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 90, Douane.

4 août

1 Caisse moutarde française, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 90, Douane.

4 août

200 Barils Noir Animal en poudre, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 90, Douane.

4 août

100 Boites Pates Truffes, boucauts, à vendre par TH. BAILLY BLANCHARD, 90, Douane.

4 août

ABSINTHE suisse &c.—70 caisses absinthe suisse, Verrin et Lecoultre,

56 do do de Banvajol,
37 do Kirsch,

A vendre par — DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 août — 11 et 15 St Louis

GENIÈVRE DE HOLLANDE—12 pipes genièvre de l'Étoile, importation directe, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.

4 août — 11 et 15, rue St Louis

PRUNES—45 caisses prunes à l'eau de vie,
38 do cerises do
12 do raisins do

A vendre par — DARAN, QUEYROUZE & Co.
4 août — 11 et 15 St Louis

ABSINTHE suisse—60 caisses des marques Verrin, Lecoultre, Ed. Pernod et Berthoud, en débarquement du navire James N. Cooper, du Havre, à vendre par COURVOISIER & Co.

21 juil — Encoignure Royale et Orléans

ABSINTHE—2 barils de Verrin Lecoultre, en débarquement du James N. Cooper, du Havre, à vendre par COURVOISIER & Co.

21 juil — Encoignure Royale et Orléans

ALCOHOL—20 barils alcohol, à vendre par COURVOISIER & Co.

21 juil — Encoignure Royale et Orléans

MERISE—30 barils 1ère qualité, à vendre par COURVOISIER & Co.

21 juil — Encoignure Royale et Orléans

ANISETTE—30 barils anisette rose et blanche, à vendre par COURVOISIER & Co.

21 juil — Encoignure Royale et Orléans

LIQUEURS assorties—50 caisses, à vendre par COURVOISIER & Co.

21 juil — Encoignure Royale et Orléans

A VENDRE en débarquement du navire Lorena, venant de Bordeaux:

100 milliers bouchons pointus,
1 boucaut champignons secs, par — N. DUBOUYT
11 juil — 13, rue Toulouse

CLARET—100 caisses St. Émilion 1844, en débarquement du Talma, de Bordeaux, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,

20 juil — 26, Vieille Levée

FARINE—500 barils, des meilleures marques du Missouri, à vendre par — EMERSON, TOURNE & Co.
20 juin — 158, Tchoupitoulas.

VIN de Malaga—80 barils et quarts dito, à vendre par
11 juin — AUG. MOLLER, 60, St Louis

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux—200 caisses Vin St. Julien, Médoc, étiquettes et capsules, ayant droit au drawback, à vendre par — NUMA LACOSTE, 103, Royale

WHISKEY—120 barils vieux Whiskey, Old Reserve, 50 do de Monongahela; 55 do Bourbon, en magasin et à vendre par — CHS. DUFOUR,
13 août — 11 rue Conti

VIN rouge en barriques—150 barriques, diverses qualités, à vendre par — CHS DUFOUR.
4 août — 11 rue Conti

PETITS POIS—500 boîtes petits pois, marque Dufils en magasin et à vendre par — CHS. DUFOUR, 11 Conti
12 août

GOMME—10 tonnelles gomme blanche, livre du Sénégal, en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR.
13 août — 11, rue Conti.

VINS de Bourgogne—25 caisses vin de Bourgogne en plusieurs, à vendre par — LIDSON & SYLVESTRE, 36 Chartres.

27 juil

CHAPEAUX tissue—20 caisses noirs et blancs à vendre par — FROST & Co.
14 juin — 10, Magasins

CHAPEAUX de toile cirée—10 caisses pour l'usage des marins, à vendre par — FROST & Co.
13 juin — 10, Magasins

CAFÉ HAVANE—144 sacs café Havane, en débarquement du brick Taos, à vendre par — L. CANTIN, 42 Gravier
11 mai

VIN de Marseille—110 barriques vin rouge en magasin et à vendre par — J F BERCIER & Co.
17 juin — 54, Vieille Levée

VIEUX Cognac—A vendre en douane, pour le bénéfice du drawback

4 demi pipes, 6 quarts de pipes vieux Cognac, importé par le navire Alexis de Bordeaux — HEPBURN & TURPIN,

25 mars — No. 41, rue Royale.

TRUFFES—En magasin et à vendre par le soussigné

100 boites Truffes pâtés du Périgord
200 demi do do do
50 bouteilles do do
140 demi do do do

12 août — CHS. DUFOUR, 11 Conti

SARDINES—2000 boîtes et demi boîtes marque Dufils, en magasin et à vendre par — CHS DUFOUR, 11 Conti
21 août

EAU DE VIE de Cognac—Sous la cuve de la douane.
10 demi pipes de la barque Rosette & [illegible]
20 quarts do do

A vendre par — RAYMOND CAHUZAC,
4 août — 34, Vieille Levée

EN débarquement du navire Talma de Bordeaux:

25 caisses sardines à l'huile, 2 caisses petits pois
10 barriques St Émilion No. 4,
24 fûts de bouchons extra fins,

A vendre par — NUMA LACOSTE,
21 juil — 103 Royale

Avis aux personnes allant à la Campagne.

Les soussignés agents de MM. C. Chastolier & Co de Paris, seuls brevetés pour la fabrique des couverts argentés par le procédé galvanique de MM. Ruolz & Elking, ont l'honneur de prévenir [illegible] couverts [illegible] — LIDSON & SYLVESTRE, 36 rue de Chartres

7 juil

EN débarquement du navire Talma, de Bordeaux—

5 demi pipes, 10 quarts de pipes Eau de vie Maglory 1825 supérieure,

36 barriques Vin rouge de Bourg, premières cotes,
74 barriques Vin blanc Haut Barsac, de 1825, à vendre par — J & J TARDOS,

EN débarquement du navire Magdala, venant de New-York

104 caisses Prunes en pobanes, de diverses grandeurs, à vendre par — J & J TARDOS,
20 juin — 15 rue Conti

A VENDRE par les soussignés—

30 barriques Vin rouge St. Julien 1840.
23 jn — J & J TARDOS, 15 Conti

RIZ—40 tierçons riz récemment battu, en magasin et à vendre par
14 juil — L. D. C. WOODS, 80 Magasins

FARINE—500 barils des moulins de Saint Louis, nouvellement moulue, à vendre par — JAMES E WOODRUFF,
2 sept. — 60, Camp

Le soussigné offre en vente les articles suivants:

SAUCISSONS—4 caisses de Boulogne, verinthos, à 75 cents la livre.
VIN MUSCAT—100 caisses, qualité supérieure.
HUILE—100 paniers, marque de Plagniol.
VERMICELLE ET MACARONI—300 caisses, article rare.
DATTES—8 barils, 1re qualité.
14 juil — DUTÉ LANATA, 9 et 10 Jefferson

CHAUX—300 barils de Thomaston, à $1. 25 par baril, à vendre par — ROBERT MURPHY,
31 août — 94 Vieille Levée

SUCRE HAVANE—350 caisses sucre blanc, jaune et brun, à vendre en magasin, par — L. CANTIN, 42 Gravier
25 août

RAISINS—200 caisses raisins Malaga, en grappes, à vendre par — L. CANTIN,
25 août — 42 Gravier

RAISINS—120 caisses Malaga supérieur, en grappes, à vendre par — L. CANTIN,
20 juil — 24 Gravier

SUCRE HAVANE—150 caisses sucre blanc, jaune et brun, en magasin et à vendre par — L. CANTIN,
1 sept — 42, Gravier

AMANDES—100 caisses amandes douces sans coques, 15 do amandes amères, en débarquement du brick Grecian, à vendre par — L. CANTIN,
1 sept — 42 Gravier

SUCRE—60 caisses en débarquement du brick Hope Howes, à vendre par — L. CANTIN,
1 sept — 42, Gravier

VINS ROUGES EN BARRIQUES—250 barriques de diverses qualités, à vendre par — LORRILLE & Co,
10 août — Encoignure Royale et Douane

POST-NOTES et coupons de la Banque des Citoyens—A vendre par — WYLIE & EGANA,
7 juil — 52 Bienville

GRAINES POUR OISEAUX—35 sacs à vendre par
1 août — B. VALLS, 20 Commune

CAFÉ RIO—400 sacs excellent café Rio vert, en double sacs, à vendre par — J W STANTON & Co,
1 sept — rue Magasins et Lafayette

OUTILS de Charpentier—Égoïnes, scies à ruban et à tenon, vilbrequins de Baldwin, ciseaux à mortaiser, gouges, compas, villebrequins et marteaux, [illegible] niveaux, rabots [illegible] et scies, [illegible] à vendre par — W. A. RYAN,
28 nv — 46, Chartres

MAIS—2000 sacs 1re qualité, en magasin et à vendre par — JAMES E WOODRUFF,
17 août — 60 Camp

PORC—100 barils porc de diverses qualités, à l'inspection et à vendre par — JAMES E. WOODRUFF,
17 août — 60, Camp

BALAIS—300 douzaines balais de maïs, à vendre par — JAMES E. WOODRUFF,
17 août — 60, Camp

FIL CARRET—10 rouleaux, à vendre par — NORCROSS & FOSDICK,
17 août — 40 Gravier

CHANDELLES de Conquillon—100 caisses à vendre par — NORCROSS & FOSDICK,
17 août — 40 rue Gravier

AMANDES sucrées—20 sacs, nouvelle récolte, venant d'arriver par le brick L. Copeland, de New York, à vendre par — L. CANTIN,
25 août — 42 Gravier

6 CAISSES Seringues garnies, grandes poires, et en débarquement du navire Vaillant, à vendre par — NUMA LACOSTE, 103, Royale
30 ju

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—144 caisses, en débarquement du navire Arkansas, du la barque Chester et du brick Ottoman, à vendre par
21 jt — R. G. HOBBS, 12 Douane.

VIN de Marseille—34 barriques Vin vieux pour familles, à vendre par — J F BERCIER & Co,
24 août — 54, Vieille Levée

MAIS—3000 boisseaux maïs, en magasin et à vendre par [illegible]

HUILE—3,000 gallons huile de baleine blanche, à vendre par — J W STANTON & Co,
19 août — Encoignure Magasins et Lafayette.

VERITABLE ABSINTHE suisse en magasin, à vendre par — J & J TARDOS,
30 av — No. 15, rue Conti.

EN débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux:

40 barriques vin rouge Pauillac Médoc, à vendre par
29 juillet — B. TALAMON, 90, St. Louis

CHAPEAUX—En débarquement du navire Queen Victoria, de la barque Louisiana:

20 caisses chapeaux de [illegible] chapeaux de soie, de Russie [illegible] à vendre par — FROST & Co,
13 sept — 10 Magasins

BOTTES et Brodequins Russell—3000 paires, en magasin et en débarquement de la barque Thomas, et à vendre par — G W DUNBAR,
13 sept — 30 Douane

FAUTEUILS ET TEINTURES FRANÇAISES,

RUE DE CHARTRES, ENCOIGNURE CONTI,

Rue Toulouse, entre Chartres et Royale, et 203, rue Royale entre Dumaine et St Philippe.

FERINAUD.

INFORME le public et ses nombreuses pratiques que, par suite de la grande quantité d'ouvrage qu'il lui est confié pour répondre et pour la commodité des personnes qui habitent les quartiers supérieurs de la ville, il vient d'ouvrir deux nouveaux magasins, 26, rue de Chartres, encoignure Conti, et rue Toulouse, entre Royale et Chartres.

La vogue que lui ont fait obtenir ses bonnes teintures par la vapeur, et la perfection des apprêts, dont la supériorité ne laisse plus aucun doute, lui ont attiré sa bonne renommée.

A cet effet, il recommande à Messieurs les marchands en gros de ne pas se méprendre, s'ils désirent être bien servis, car ils sont assurés que les ateliers, presses, appareils mécaniques pour apprêter les étoffes de soie et tous les objets indispensables à cette exploitation.

Aussi l'extension qu'il donne à ce genre de travail lui fera mériter de faire d'aussi grandes entreprises, et offrir le même ouvrage dans les premières manufactures de France et des États-Unis. Il prie les personnes qui n'auraient pas été satisfaites des objets qu'elles auraient confiés à ceux qui exercent cette profession de vouloir bien mettre sa savoir à l'épreuve.

TEINTURES ET NETTOYAGES

d'habillements pour hommes et dames, tels que:

Robes de Soie et Velours, — Paletots, Pantalons,
Crêpes, Satin, — Gilets, Redingotes,
Mérinos, Mousseline, — Manteaux, Cravates,
Châles, gazes, — Garnitures Velours,
Blondes, Crêpes, — Toutes espèces d'étoffes
Rubans, Gants de soie, — d'ameublement,
Ombrelles, Voilettes, — Tapis, Rideaux.

Spécialité pour Borit,

Noir fin garanti ne pas déteindre

Chapeaux de paille blanchis et teints à la dernière mode. Étoffes apprêtées, teintes en couleurs claires ou foncées. Teintures en pièces de Mérinos, Mousselines, Cachemires, Draps, etc.

Je préviens les personnes de ne remettre aucun objet qui leur aurait été demandé en mon nom, attendu qu'ayant en à me plaindre des criminels qui avaient été confiés à leur garde, je n'en ai plus; je ne réponds que des objets remis aux trois adresses indiquées plus haut.

10 sep—2m — FERINAUD.

Bureau des Naissances et Décès.

PASSAGE DE LA BOURSE, PRÈS LA RUE BIENVILLE.

AVIS AU PUBLIC.

AYANT été nommé Annotateur du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et ville d'Orléans, j'invite les habitants de la susdite paroisse et ville, à vouloir bien se conformer aux dispositions de la loi ci après citée:

ACTE, APPROUVÉ LE 4 MARS 1846.

ART. 1er. A partir de l'adoption du présent acte, la naissance de tout enfant libre, né dans la paroisse d'Orléans, devra être déclarée au dit Bureau dans le laps de trente jours; cette déclaration devra être faite conformément à la troisième section de l'acte dont celui-ci forme partie supplémentaire; et toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la dite section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au dessous de cinq; le montant de laquelle amende sera au profit de l'Annotateur, à l'autre moitié à celui du dénonciateur.

ART. 2nd. Le décès de toute personne libre, résidant dans la paroisse d'Orléans, devra être déclaré dans le laps de trente jours. Cette déclaration devra être faite par les plus proches parents de la personne décédée, s'ils sont sur les lieux, et en cas d'absence de ceux-là, par l'exécuteur testamentaire, s'il en existe un; s'il n'en existe pas, par le propriétaire ou locataire de la maison dans laquelle, rendra le défunt, laquelle personne ou toute personne contrevenant aux clauses stipulées dans la présente section, sera passible d'une amende qui n'excédera pas dix piastres, et ne sera pas au dessous de cinq.

Le soussigné se verra contraint à sévir contre toutes personnes qui négligeraient ou refuseraient de se conformer aux clauses de l'acte précité.

10 avril — F. M. CROZAT.

BUREAU DE PLACEMENT

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,

Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres journaliers.

Le nouveau bureau de placement établi par MM. BOREL & BEROWSKI, rue Jefferson, entre Chartres et Levée, recevra constamment des personnes de toute nature, maître et ouvriers, de toute classe. MM. Borel & Berowski sont toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.

Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit bureau, peuvent être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.

Chez MM. Borel & Berowski, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis, garçons de magasin, cuisiniers, garçon de salle, barkeepers et servantes, et autres en général.

On y trouvera également des jardiniers de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou soit pour faire de pâtisserie, lesquels fourniront des cautions pour leur probité plus des gardes malades.

☞ ILS PRÊTERONT DE L'ARGENT SUR DÉPÔT.

Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris à bas prix.

MM. Borel & Berowski fourniront des agents à certaines personnes. Toutes les personnes recommandées par eux seront munies d'un certificat attestant leur moralité, etc.

En outre, MM. Borel & Berowski se chargent de vente de propriétés de toute, et d'esclaves et de maisons, etc.

3 sept — 1m

BUREAU DE PLACEMENT

POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE,

Gratis pour ceux qui demanderont des employés de toute condition et des manœuvres journaliers.

Le nouveau bureau de placement établi par M. J. B. CABOS, rue Madison, No. 16, se recommande à la personnes de toute condition, maîtres et ouvriers, de toute classe, M. Cabos est toujours à même de les pourvoir dans le plus bref délai.

Les propriétaires qui ont besoin de faire bâtir ou de faire réparer leurs propriétés, en s'adressant au dit Bureau, peuvent être mis en rapport avec des entrepreneurs qui leur offriront les marchés les plus avantageux.

Chez M. Cabos, les capitaines de navires et de steamboats, armateurs, storemasters, et les chefs de tous autres établissements trouveront constamment des teneurs de livres, commis, garçons de magasin, cuisiniers, barkeepers et servantes, et à des charges de [illegible]

On y trouvera également des gardiens de jour et de nuit pour marchandises sur la Levée, ou soit pour [illegible] lesquels fourniront des cautions pour leur probité, plus des gardes malades.

☞ IL PRÊTE DE L'ARGENT SUR DÉPÔT.

Les étrangers arrivant trouveront au dit bureau l'adresse des maisons où ils seront logés et nourris à bas prix.

Mr. Cabos fournira des apprentis charpentiers, cordonniers, tailleurs et d'autres états, soit de métiers au dit bureau, ainsi que des ouvriers, couturières, brodeuses, gardes-malades, &c. &c.

En outre M. Cabos se charge de vente de propriétés, de location d'esclaves et de maisons, &c. — 19 nov—1m

FARINE—[illegible] barils farine de St. Louis, marque de [illegible], à vendre par — EMERSON, TOURNE & Co,
10 sept — No. 156, rue Tchoupitoulas.

FARINE Extra—300 barils, en bon ordre, à vendre par EMERSON, TOURNE & Co,
10 sept — No. 156, rue Tchoupitoulas

VIEUX [illegible] en [illegible] à vendre par — RAYMOND CAHUZAC
10 sept — 34 Vieille Levée

RIZ—200 [illegible] riz de Caroline, [illegible] à vendre par — RAYMOND CAHUZAC
10 sept — 34 Vieille Levée

VIN EN CAISSES—100 caisses de 12 bouteilles vin de [illegible] en [illegible] 1844, à vendre par — RAYMOND CAHUZAC
10 sept — 34 Vieille Levée

EN débarquement du navire Duguesne, de Marseille:

210 [illegible]
400 caisses absinthe de Édouard Pernod & Co.
250 dito salaisons [illegible]
200 dito eau de fleur d'oranger, à vendre par — RAYMOND CAHUZAC
7 sept — 34 Vieille Levée

TOILE D'IRLANDE A BAS PRIX.

Le soussigné offre à vendre, tout caisses de véritables Toiles d'Irlande, qu'il vient d'acheter à bon compte et voudrait à des prix extrêmement bas. Ces toiles sont de fil pur, sans mélange, et ont été fabriquées expressément pour des familles. Ceux qui ont besoin de toiles sont priés de venir examiner celles-ci au No. 33, rue de Chartres, encoignure Douane.

3 sept — C. M. SIMPSON.

NOUVELLEMENT reçus à vendre en magasin:

50 caisses morue,
50 do saucissons bouillies, par — S. Vn. BARRETT, 21 Gravier
3 sept

A VENDRE en débarquement du navire le Thracian venant de Bordeaux:

50 barriques vin rouge,
100 paniers anisette superfine,
50 caisses cornets superfines, en bouteilles et flacons.
800 boites et demi boîtes sardines.

EN MAGASIN.

1,000 caisses vin rouge St Julien, Château Lafitte, Château Margaux et Cantenac.
100 caisses vin blanc Haut Sauterne et Barsac.
50 do 24 demi bouteilles do.
100 do liqueurs surfine.
40 douzaines sucre en bouteilles, de litre, à vendre par — S. Vn. BARRETT,
3 sep — 21 Gravier

FONDS de la Banque des Citoyens, à vendre en coupons à convenance, par — LÉOPOLD JEANNET,
1er sept — 22, rue St Louis

EN débarquement du navire Thracian, de Bordeaux, et à vendre par le consigné:

210 barriques vin rouges, de diverses qualités;
124 barils et demi barriques vin blanc Haut Sauterne;
3 quarts de pipe vieille eau de vie, fine preuve;
12 quarts de pipe eau de vie fine Champagne, 1815.
29 août—1m — G. M. LUCAS, 30, rue Bienville

EN magasin et à vendre par le soussigné, pour clore diverses factures:

130 barriques vin rouge différentes qualités,
30 demi do do do
50 barils vieux vin blanc Haut Sauterne,
200 caisses vin rouge Haut Brion, Latour, Grand La rose, Lafitte et Margaux,
20 caisses vieux vin blanc Haut Sauterne 1822,
100 caisses vieux vin Chambertin,
20 paniers huile d'olive, marque Plagniol,
300 demi boites sardines à l'huile. — C. DUFOUR,
8 sept — 11 Conti

VIN de Bergerac—50 barriques en débarquement du navire Dugesne, à vendre par les soussignés. — J. F. BERCIER & Co,
5 sept — 54, Vieille Levée

VINS de Bordeaux—50 barriques Pauillac Médoc, 76 barils Sauterne, reçus par le navire Thracian, à vendre par — J. F. BERCIER & Co.
5 sept — 54, Vieille Levée

REÇU par le navire Thracian—46 barriques vin rouge de choix, marque Bonifon, à vendre à $45 la barrique. On ne pourrait trouver ailleurs ce vin à moins de $60.—Les personnes qui désirent avoir du vin de choix peuvent venir le goûter et juger par elles-mêmes.

Reçu par le navire Dugesne, cinquante barriques vin de Bidford, et 100 paniers huile de Plagniol.

5 sept — D. LANATA, No. 10, rue Jefferson

HUILE de blanc de baleine—2000 gallons, épurée, d'hiver, à vendre par — J W STANTON & Co,
15 sept — Enc. Magasins & Lafayette

BLANCS de baleine—250 caisses assorties de grandeurs, à vendre par — J W STANTON & Co.
15 sept — Enc. Magasins & Lafayette

EN débarquement du H. W. Tyler, de Bordeaux:

38 paniers vin rouge;
200 do cerises à l'eau de vie;
34 do fruits au jus;
10 do prunes en jarres.

A vendre par — R. CAHUZAC,
15 sept — 34, Vieille Levée.

WERMOUTH—90 caisses Wermouth, à vendre par BERTRAND & SIROS,
10 juil — Encoignure Royale et Bienville

FARINE—200 barils Star, de St. Louis, 200 barils St. Louis City, à vendre par — REYNAUD, CUCULLU & Co,
19 sept — 34, Tchoupitoulas

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Thracian, de Bordeaux:

50 caisses fruits au jus, de la nouvelle récolte,
15 do fruits assortis au jus do
10 do cerises à l'eau de vie do
10 do Marasquin de Zara;
10 do Absinthe suisse,
50 do Conserves alimentaires, petits pois, cèpes à l'huile, pâtés truffés, &c.
300 do de 12 bouteilles vides.

28 août — LORRILLE & Co, Encoignure Royale et Douane

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire Lydia, de Bordeaux:

30 barriques vin rouge, diverses qualités,
40 demi barriques vin blanc, Sauterne,
50 caisses de 12 bouteilles vin rouge, Margaux,
10 caisses de 24 [illegible] do
20 caisses de 12 bouteilles vin blanc, Sauterne,
10 do do [illegible]

1 août — Vve. MAIGNAN, 87, rue St Louis

RECEMMENT reçu de Marseille par le navire Mozart, et à vendre par les soussignés:

100 barriques vin Bergasse; 50 demi-barriques [illegible]
100 caisses vin muscat de Lunel, supérieur,
125 caisses olives, câpres et cornichons,
10 balles amandes à coques tendres,
100 paniers huile de J. Plagniol; 100 demi-paniers [illegible]
60 paniers huile de 24 demi-bouteilles; [illegible]
10 demi-pipes [illegible] — J F BERCIER & Co.
14 avril — 54, Vieille Levée

BUREAU DE LA VOIRIE—PREMIÈRE MUNICIPALITÉ.

Séance extraordinaire du 17 juin 1846.

RÉSOLU, qu'avis soit et demeure donné, à l'effet d'annoncer que le Conseil de la municipalité, que des propositions cachetées seront reçues par le Contrôleur pour paver [illegible] la rue de la Levée [illegible] pavage en blocs de granit [illegible] depuis la rue de l'Esplanade jusqu'à la rue St. Pierre, et de la rue de Chartres, depuis la rue du Canal jusqu'à la rue St. Pierre, conformément aux devis qui seront déposés au bureau du voyer, qui est prêt de les faire publier une seule résolution.

Les propositions pourront embrasser la totalité de l'ouvrage à faire; mais les soumissionnaires seront tenus de faire connaître l'époque à laquelle ils se proposent de commencer et terminer leur entreprise. Les travaux seront payés comptant [illegible] les dits billets seront émis tous les trois mois, à mesure que l'ouvrage sera achevé et reçu par le voyer.

Conformément aux résolutions ci-dessus, des propositions cachetées seront reçues jusqu'aux époques mobilisées pour la confection des dits ouvrages. Les blocs de granit ne devront pas avoir moins de 10 pouces sur 12 pouces de surface et 10 pouces d'épaisseur et devront être placés sur une couche de sable de fleuve ou de rivière d'au moins 6 pouces d'épaisseur.

Nouvelle-Orléans, 22 juin 1846. — J.N. COMMUNY, voyer, 1re municipalité.

14 juillet

CHANGEMENT DE DOMICILE.

RAVELET & JUBET, ont transporté leur magasin de la rue Chartres, No. 34, au No. 30, même rue.

POUR CAUSE DE LIQUIDATION,

Ils offrent à vendre à des prix réduits, un grand assortiment de marchandises de tous genres, savoir:

Passementerie et mercerie, quincaillerie fine, rubannerie, ganterie assortie, ombrelles, nouveautés, modes, boutons pour modes et pour habits, bretelles, &c. &c. La majeure partie de ces marchandises a été reçue par les derniers arrivages de France.

Également en magasin et reçu tout récemment, trente balles couvertures françaises nouveauté, qualités et largeurs assorties.

NOTA.—La liquidation de ces marchandises doit se terminer au 15 octobre. — 3 ocj. 4.

SANGSUES! SANGSUES!

LE soussigné vient de recevoir par le St. Mary, de New York, un superbe envoi de SANGSUES HONGROISES, qu'il vendra à un prix ordinaire. — J. B. BUSCONI.

27 juin — Dépôt général, No. 187, Chartres.

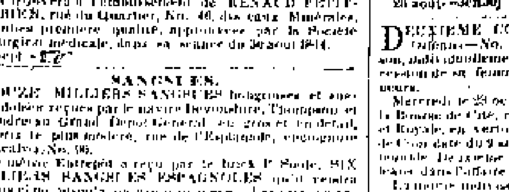

REÇU par le navire St Mary, DIX MILLE SANGSUES HONGROISES, de premier choix; et par la voie de la Havane, quinze mille SANGSUES ESPAGNOLES, à vendre depuis cinq sous jusqu'à vingt cinq sous. Elles sont toutes garanties.

AU DÉPOT PRÈS DU QUARTIER,

Entre Condé et Levée, près de l'Hôtel des Monnaies, No. 40. — 2 av

EAUX MINÉRALES.

ON trouvera à l'établissement de RENAUD PETIT-BIEN, près du Quartier, No. 40, des eaux Minérales, garanties première qualité, approuvées par la Société Ecclésiastique médicale, dans sa séance du 30 août 1844.

5 sept — 2av

SANGSUES.

DOUZE MILLIERS SANGSUES hongroises et espagnoles reçues par le navire Devonshire, Thompson et à vendre au Grand Dépôt Général, en gros et en détail, au prix le plus modéré, rue de l'Esplanade, encoignure Chartres, No. 96.

Le même Entrepôt a reçu par le brick P. Soule, SIX MILLIERS SANGSUES ESPAGNOLES qu'il vendra depuis cinq jusqu'à quinze sous pièce. Les prix ne seront point changés pendant la durée de ce mandat.

12 juin — J. B. BOURBEAN.

SANGSUES,

35 MILLE Sangsues de première qualité, récemment [illegible] par le brick P. Soule, et à vendre dans le plus de 5 à 15 sous, [illegible] par [illegible] DELOUCHE, [illegible]

27 juin — [illegible]

SIROP PECTORAL DE CURTIS

AYANT longtemps travaillé sur les traces de cet homme célèbre, dans toutes les Amériques, [illegible]

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES

Succession d'Antoine Serre.

COUR DU SECOND DISTRICT JUDICIAIRE POUR LA PAROISSE ST-BERNARD.—En vertu d'un ordre émané de l'Honorable Cour du Second District Judiciaire de la paroisse St. Bernard, j'offrirai en vente, à la maison de Cour de l'église, le samedi, 3 octobre, 1846, à onze heures du matin, pour le compte de la dite succession,

Une certaine lot de terre ou habitation, située dans la paroisse St-Bernard, environ cinq milles du [illegible], mesurant cent-vingt pieds français de face au fleuve, sur un côté de quarante arpents, et borné par le haut supérieur par la propriété de Louis St-Geranium, et du côté inférieur par l'habitation appartenant à la succession de feu Pierre Joyda. Ensemble avec les bâtisses et améliorations sus existantes.

Conditions—Moitié comptant et la balance à douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St-Bernard, le 21 septembre 1846.

28 sept—3m30j — JOSEPH S. COCULLU, shérif.

Succession de Augustin Charles Portin, décédé.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu d'un ordre de Cour daté du 21 août 1846, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, j'offrirai en vente, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, le lundi, 28 septembre 1846, à midi, pour le compte de la dite succession.

1o. Le quart indivis d'un emplacement situé partie dans le faubourg Pontchartrain et partie dans le faubourg Saint-Jean, mesurant en pied français 50 pieds de face à la grande route Saint-Jean, 45 pieds 4 pouces de face à la rue Washington, sur une profondeur d'un côté [illegible] de 165 pieds 8 pouces et l'autre de 123 pieds 2 pouces et 6 lignes.

NOTA—Cet emplacement se compose de quatre lots de terre désignés sous les Nos. Quatre et Cinq, d'après un plan dressé le 24 septembre 1834, par J. Bringier, arpenteur général de cet État, et annexé à un acte passé le 4 octobre de la même année devant Hugues Pedesclaux, ex-notaire en cette ville, et par les Nos. Trois et Quatre, d'après un plan dressé le 31 janvier 1837, par Jouenot, de vote voyer de la municipalité No. 3, et déposé au trésor des plans de [illegible] Pedesclaux, sous le No. 29, ensemble le quart indivis des bâtisses et constructions.

2o. Le quart indivis d'un lot de terre situé au faubourg Pontchartrain, formant encoignure et désigné sous le No. Un, d'après le susdit plan du 24 septembre 1834, de Bringier, lequel lot mesurant en pieds français 30 pieds 6 pouces de face au Bayou St. Jean, 60 pieds 7 pouces de face à la grande route St. Jean, 62 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No. Deux, et 41 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare d'une partie du No. Trois, ensemble le quart indivis des bâtisses et constructions.

3o. Et le quart indivis d'un emplacement situé partie dans le faubourg Pontchartrain et partie dans le faubourg St. Jean, mesurant en pieds français 35 pieds 6 pouces de face au Bayou St. Jean, 42 pieds sur la ligne qui le sépare de la terre No. Un du susdit plan de Bringier, 71 pieds de face à la rue Washington, et 71 pieds 11 pouces 8 pouces de la ligne brisée qui sépare le dit emplacement de ceux sur la ligne désigné sous le No. Deux du susdit plan de Bringier et d'une partie du lot No. Trois du dit plan de Bourgine, et d'une partie du lot No. Trois du dit plan de Bringier, ensemble le quart indivis des bâtisses et constructions.

NOTA—Cet emplacement se compose du lot de terre désigné sous le No. Deux du dit plan de Bringier et du lot désigné sous le No. Un du dit plan de Jouenot.

Conditions—Un tiers comptant, et le surplus à six et douze mois de crédit, en billets endossés [illegible]

Les Actes de vente passés par Félix Percy, notaire, aux frais des acquéreurs.

26 août—3m30j — JOHN L. LEWIS, shérif de la paroisse d'Orléans

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 151—[illegible] B. Shaw vs. E. K. Thorogood. [illegible]

Mercredi le 23 octobre 1846, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de Cour [illegible] de Cour daté du 9 septembre 1846, adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la [illegible] dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente de [illegible]

CERTAIN LOT DE TERRE situé au faubourg Lafayette de cette ville de la Nouvelle-Orléans, désigné sous le numéro [illegible] d'après le plan dudit faubourg dressé par [illegible] Caire, notaire public [illegible] sur la [illegible] et [illegible] de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—[illegible]

26 sept—3m30j — JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans

Alexander [illegible] vs. Gideon Henry.

COUR DE DISTRICT DES ÉTATS-UNIS—[illegible]

[illegible]

TROIS lots de terre situés dans le faubourg [illegible] [illegible]

[illegible] par Benjamin Bosworth, [illegible] — 12 janvier 1845.

Et à vendre [illegible]

[illegible] — JOHN L. LEWIS,

[illegible] — Shérif de la paroisse d'Orléans.

[illegible]

ÉTAT DE LA LOUISIANE. [illegible]

[illegible]

CERTAIN LOT DE TERRE, avec [illegible]

Paroisse de Jefferson, le 26 août 1846.

29 août—3m 30j — F. J. CAZIER, shérif.

AVIS JUDICIAIRES

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—[illegible] Auguste Garidel [illegible] la pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir [illegible] de la succession de feu Bertrand [illegible] — Avis est par le présent donné à tous ceux qui pourront y être intéressés, [illegible] dans les dix jours de la présente publication.

Par ordre de la Cour.

25 sep—3m 30 — P. M. BERTIN, dép. greffier

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Victor [illegible] a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des Lettres de Curatelle à la succession de feu Charles [illegible], décédé—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours, les raisons qu'ils pourraient avoir de s'opposer à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. — P. M. BERTIN,
23 sept—3 — Député Greffier

Succession de C. V. A. J. Belot.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE ORLÉANS—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons sur lesquelles le compte, présenté par Denis Prieur, exécuteur testamentaire de feu C. V. A. J. Belot ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

22 sept—3m10j — P. M. BERTIN, dép. greffier

FAILLITE—Cour de District des États-Unis pour le District de la Louisiane—Présent l'Honorable Theo. H. McCaleb—25 septembre 1846—Dans la faillite de Thomas Barrett—No. 348—Henry A. Bullard [illegible], syndic, Assignee.

Sur lecture de la pétition du dit Assignee, pour vendre [illegible] certains morceaux de terre situés sur le Bayou La Fourche, sur sa rive gauche du dit bayou, une [illegible] quatorze arpents de face sur [illegible] de profondeur, étant à environ vingt-cinq milles de Thibodaux ville, et tout plus amplement décrite sur copie de l'acte de vente annexé à la dite pétition.

Il est ordonné que l'audition de la dite pétition ait lieu le vendredi, neuvième jour d'octobre prochain, à 10 heures du matin, lieu et heure que les créanciers du failli ainsi que toutes les personnes intéressées pourront comparaître et déduire les raisons, s'il en ont, pour lesquelles la requête faite dans la dite pétition ne serait pas accordée. — Copie certifiée.

26 sept—20,4. — E. SIMONDS, dép. greffier

MAIS—15,000 boisseaux en magasin et à vendre, par L. D. C. WOODS,
14 sept — 80 Magasins

DAVID & CHAPUS,

93 et 95, rue de Chartres,

VOULANT liquider entièrement leur magasin de gros, offrent à vendre la totalité de leurs marchandises à des prix au-dessous du marché, pour du comptant, ou du bon papier, savoir:

Bareges nouveautés, organdis, mousselines, jaconas, nouveautés françaises et du pays, mousselines à carreaux, mousselines suisses unies, à fleurs et à carreaux, dessinées françaises, alpagas et bombazettes noires, écharpes barèges, [illegible] taffetas pour robes, gros de Naples et taffetas noirs pour robes, gants en soie, dito en peau, en soie, en fil d'Écosse et en coton; mouchoirs de batiste brodés, à rubans et à dentelles, ombrelles et parapluies, [illegible] pèlerines, cols unis et brodés, mousselines, [illegible] robes du même genre brodées, robes pour mariées, [illegible] toile d'Irlande par fil, expressément pour familles, toile de Paris, toile à draps de toutes les largeurs, linge de table, coutil blanc et [illegible] Bishop lawn, linon [illegible] serviettes et nappes [illegible] de toutes sortes, peluche blanche et en couleur, pour gilets, mérinos français, petit habits et pour robes, [illegible] chaussettes, bas [illegible] et bas de coton, [illegible] coton, [illegible] dentelles [illegible] rubans, mouchoirs de poche, [illegible] fil et coton, [illegible] flanelle [illegible] mouchoirs [illegible] draps [illegible] articles de modes, etc. etc.

En débarquement du CLIFTON, de New-York.

10 caisses lin rouge en tablettes; 100 grosses cartes à jouer, fabrique de Samuels; 150 livres de Marshall, blanc, tous les numéros dito noir, dito bleu, dito rouge; 100 pièces mouselines suisses, unies, pour robes de personnes à épinglage [illegible]

La société CHAPUS devant partir pour le Nord, d'ici un mois, engage les marchands de la ville et de la campagne à venir le trouver, avant d'acheter ailleurs, pour faire des marchés avec lui, voulant positivement clore toute la balance du stock. — DAVID & CHAPUS, 93 et 95, rue de Chartres.

27 juin

Nouveautés de Paris.

Le soussigné a l'honneur d'informer très respectueusement les dames, que par l'arrivée des navires Corsica, Marmont et Elizabeth, il est en possession d'un choix très riche d'articles de printemps qu'il désire vendre à des prix très bas. Son assortiment se compose de: mousseline, batiste nouveautés, balzorine, jaconat français, [illegible] de barège riche pour robes, gants extra fins, un grand choix de châles et écharpes de toute description, linge, [illegible]

Parmi ses envois, à cloisonné par [illegible], une partie de velours pour robes, qui, vu la saison avancée, seront vendus au-dessous du prix coûtant. Aussi de la soie noire, [illegible] de la largeur, à $1 la yarde, florence, [illegible] de toute couleur (extra) à 50 cents.

Aussi gants de fil d'Écosse, dito au soie, mouchoirs de batiste unis et brodés, de la [illegible], cols et [illegible] dentelle blanche pour mariée, [illegible] etc. etc. Ce qui, joint aux précédentes réceptions, compose l'assortiment le plus varié qu'il y ait en ville.

Le soussigné ose espérer la continuation du patronage bienveillant dont il a été honoré jusqu'ici. Ses marchandises ont d'ailleurs un cachet de distinction tout particulier, et sont de la grande fraîcheur.

27 mars — E D'ANIS, 148 rue Royale

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu lundi, vingt-huit du courant, à la Bourse du Bazar à un magasin, à l'encan, rue Conti, No. 21:

Un assortiment de pantalons d'hiver.

Un assortiment de chapeaux de divers modèles.

AUSSI: Une partie de souliers et de bottes, de Kentucky jeans, linseys, châles de mérinos et une variété d'autres articles. — 28 sept—1

VENTE DE LIVRES,

PAR J. D. GROZAT, Encanteur.

Bureau, rue de Chartres No. 135.

Il sera vendu ce matin lundi, vingt-huit du courant, environ 6000 volumes, parmi lesquels se trouvent l'Histoire Universelle complète, et les œuvres de Voltaire, etc.

28 sept—1

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.

Deux jolis Cabriolets à l'encan.

MARDI prochain, 29 du courant, à midi, il sera vendu au fond de la Bourse de Cité, rue St. Louis.

Deux jolis CABRIOLETS, presque neufs et en bon ordre. L'un d'eux sera vendu avec les harnais et convient à un médecin ou à un habitant. — 28 sept—3

PAR ABAT & DOMINGON.

Propriété de grande valeur dans la 1ère Municipalité.

IL sera vendu jeudi, le 1er octobre 1846, à midi à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

Une propriété avantageusement située, dans la 1ère municipalité, rue de la Vieille-Levée, entre Quartier et Hôpital, ayant 30 pieds 6½ de ligne de face à la dite rue de la Vieille Levée, sur 116 pieds, 2 pouces de profondeur.—Ensemble une grande et spacieuse bâtisse en briques, couverte en ardoises à rez de chaussée et à deux étages, composée de deux magasins spacieux au rez de chaussée, 2 pièces au premier; cabinet et galerie, 6 pièces au second, cabinet, galerie, toutes les pièces sont à feu. Une cuisine bâtie en briques, de 6 pièces bas des rez de chaussée, 3 au premier étage; une autre cuisine de 4 pièces 2 au rez-de-chaussée, et privées, et toutes les dépendances des cuisines sont à feu, lieux d'aisance, water-works, etc. le tout d'après un plan de propriété maintenant à la Bourse. Ce bloc de bâtisses vient d'être achevé, le tout par conséquent entièrement neuf et loué $3200 par an pour deux ans, à partir du 1er octobre 1846, et payable par mois.

Conditions—L'acheteur assumera le paiement d'une somme de $6500 due à la banque des Citoyens, payable d'après la charte et à la charge des 100 actions qui reposent sur le dit bien et $4000 payables en mars 1847, et la balance payable comptant sera transférée à cette propriété d'après l'acte de vente [illegible].

Acte de vente par devant M. Félix Percy. — 25 sep—4

PAR J. B. BLACHE & Co.

LUNDI 28 du courant, à 10 heures de l'après-midi, il sera vendu rue du Bayou, No. 120, entre les rues Toulouse et St. Pierre.

Un assortiment de Fruits secs.

Pommes en grains, jattes, &c.

On peut acheter à l'amiable en s'adressant aux Agents, avant le jour de la vente. — 25 sept

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu mercredi, 30 du courant, par ordre de [illegible] [illegible] Maître [illegible] de l'armée des États-Unis au [illegible] à 1 heure, [illegible]

La [illegible] T. P. HUNT, [illegible]

[illegible] 25 sept—3

PAR F. FERNANDEZ & WHITING.

MARDI prochain, à 11 heures du matin, il sera vendu [illegible] No. [illegible] rue Bienville, par ordre de [illegible] Quartier maître de l'armée des États-Unis.

Des équipages de [illegible] et de [illegible]

Aussi, [illegible] — 25 sept—4

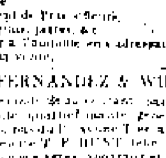

QUARTIER GÉNÉRAL

LÉGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 23 sept 1846.

[illegible] d'infanterie devront [illegible] à l'Arsenal, à 5 [illegible] d'infanterie, en remplacement [illegible]

[illegible] de brigade N. Augustin [illegible] [illegible] commandant

[illegible] ouverte depuis 5

[illegible]

[illegible] AUGER,

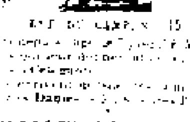

AU COURS DE [illegible] — D'ÉCRITURE DOLBEAR

[illegible] 13

[illegible] Dames [illegible]

ASSURANCES DE NASHVILLE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE [illegible]

[illegible] par l'incendie [illegible]

[illegible] James A. Potter, président. W. P. [illegible], Agent.

[illegible] rue du Camp [illegible] du Canal

M[illegible] — HARROD, DARLING & Co, 49 Commune

M[illegible] à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune

M[illegible] à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune

A[illegible] à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune

M[illegible] à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune

C[illegible] à vendre par HARROD, DARLING & Co, 49 Commune

M[illegible] HARROD, DARLING & Co, 49 Commune

G[illegible] CHS. DUFOUR, 11 Conti

T[illegible] soussigné

[illegible] CHS. DUFOUR, 11 Conti

W[illegible] Le tout des marques [illegible] en magasin et à vendre par CHS. DUFOUR, 11 Conti

R[illegible]

[illegible] de la Sébastien et la Mosselle.

[illegible] par

24 caisses cerises au jus, — AUGUSTE MOLLER, rue St Louis, No. 60

50 DE RÉCOMPENSE.

[illegible] NARIAN [illegible] steamboat [illegible] — T. EXNICIOS, 263, rue St. Philippe

DIX PIASTRES DE RÉCOMPENSE.

[illegible] EVE, âgée d'environ [illegible] [illegible] au soussigné [illegible] et sa donnera [illegible] — A. TROPARD

DIX PIASTRES DE RÉCOMPENSE.

[illegible] KIRKARD, parti marron le 9 [illegible] de M. Jos. E. Whorall, [illegible] âgé de 19 à 20 ans [illegible] — MCCALL & ADAMS, 62 Gravier

31 août

CONDUIT à la geôle [illegible] le 25 août, [illegible] qui dit appartenir à M. Le Blanc.

JAMES, nègre, [illegible] taille de 5 pieds 7 pouces, se disant appartenir à M. Richard Wil[illegible] de Mason County, Kentucky.

Les propriétaires sont priés de venir retirer leurs nègres en prouvant leurs propriétés et payant les frais. — N. H. HACKETT, Gardien.

CONDUITS à la geôle de police de la seconde municipalité, les esclaves suivants:

[illegible] 22 ans, taille de 5 pieds [illegible] qui dit appartenir à M. James [illegible] Caroline du Nord.

[illegible] âgé d'environ 45 ans, taille de 5 pieds 9 pouces, [illegible] à M. Prosper, de la Terre aux Bœufs.

HENRY, mulâtre âgé d'environ 32 ans, taille de 5 pieds 1 pouce 1/2, [illegible] de la jambe gauche, il se dit appartenir à M. Alvin P. Davis, près Benton, Alabama.

22 sept—1m — N. H. HACKETT, gardien

CONDUIT aux épaves de la Première Municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman:

Un Cheval bai, une grande tache blanche sur le front, une balzane à droite, marqué de [illegible], un pied de derrière blanc, sans autre marque apparente.

Un Cheval alezan, une étoile au front, un pied de derrière blanc, [illegible] sur la corps, étampé sur l'épaule droite J. R. sans aucune autre marque apparente.

Si d'ici au 3 octobre, les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus au coin de la Bourse, par R. Kerrison, encanteur.

MICHEL DUREL, Gardien des Épaves.

16 sept—10

CONDUIT aux épaves de la première municipalité, rue Dumaine, entre Derbigny et Roman—Un cheval bai, une étoile au front, un pied de derrière de devant blanc, marqué à une oreille, [illegible] sur le corps, sans aucune autre marque apparente.

Une jument baie une étoile au front, marquée sur le corps, sans aucune autre marque et étampe apparente.

Si d'ici au 3 d'octobre les dits animaux ne sont point réclamés, ils seront vendus aux lieu et heure accoutumés, par R. Kerrison, encanteur. — MICHEL DUREL, Gardien des épaves.

22 sept

CONDUITS aux épaves du second district de la Seconde Municipalité, place du Banane:

Une VACHE noire, ayant le dessus du ventre, près des mamelles. Elle n'a aucune marque visible.

Une VACHE couleur foncée ou noire, ayant une petite tache sur le corps, entre les jambes de devant, de longues cornes presque horizontales, au front à l'oreille gauche, et une marque ressemblant aux lettres T. O. sur la cuisse droite.

Si ces vaches ne sont pas réclamées d'ici au mercredi, sept octobre, elles seront vendues à l'encan par Robert Kerrison, encanteur public. — J. L. WINTER, Capitaine garde de nuit.

21 sept—10

AUX HABITANS SUCRIERS.

CHAUDIÈRES en fer forgé, de qualité supérieure, des manufactures de Edwin Shaw, de Liverpool, récemment reçues par le navire Edward Bopstead, des dimensions suivantes:

44 sur 18 pouces.
54 sur 20 pouces.
60 sur 22 pouces.
78 sur 28 pouces.
80 sur 29 pouces.

A vendre par — WYLIE & EGANA,
15 sep — 52 Bienville

SEL des Iles Turques, à vendre par — WYLIE & EGANA, [illegible]